Image not found or type unknown

# Pension alimentaire trop perçue et dette de l'ex conjoint

Par **Milkas**, le **04/12/2011** à **14:23**

Bonjour,
Suite à une expertise psy très défavorable, mon ex-mari a perdu la totalité des droits de garde sur les enfants. Le JAF lui a par ailleurs ordonné la restitution de leurs affaires et de redonner leur argent qu'il détenait et qui provenait des dons effectués par moi-même et les membres de ma famille pour leurs anniversaires et Noëls durant les 3 années où il s'était arbitrairement octroyé la garde. Malheureusement il n'y avait pas d'astreinte de fixée et, hormis quelques bricoles, rien n'a été restitué et notamment l'argent. D'un autre côté, la pension que je percevais a été baissée au dernier jugement. Cette pension est versée par le biais d'une saisie arrêt sur salaire, mon ex-mari refusant également de la verser. Je n'ai pas fait de démarche pour signifier cette baisse, espérant ainsi récupérer l'argent qu'il doit aux enfants. J'ai peur qu'il n'accepte pas et me fasse encore des ennuis. Comment m'y prendre pour que cette façon de faire ne se retourne pas contre moi et me permette de redonner à mes enfants l'argent qu'il leur doit ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés